

## DECLARATION DE LA COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME DE COTE D'IVOIRE (CNDHCI) A L'OCCASION DE LA JOURNEE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT

La Journée mondiale de l'environnement célébrée le 5 juin de chaque année, est l'occasion d'attirer l'attention de tous sur la nécessité de préserver l'environnement. L'édition 2018 qui a pour thème **"Combattre la pollution plastique"**, touche à une problématique d'actualité en Côte d'Ivoire.

En effet, l'usage des plastiques porte atteinte aux Droits de l'Homme, à travers la dégradation de l'environnement, des forêts et constitue une menace pour la santé et le cadre de vie des populations.

Le Gouvernement a engagé depuis lutter contre la pollution; préserver les ouvrages d'assainissement et les autres quelques années des actions de lutte contre la pollution plastique, par la prise du décret n°2013-327 du 22 mai 2013 portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation et de l'utilisation des déchets plastiques en Côte d'Ivoire. Ce décret vise à améliorer le bien-être et la santé des populations et des animaux; infrastructures; promouvoir la salubrité publique; faire la promotion des emballages biodégradables.

La CNDHCI se félicite des mesures prises par le Gouvernement en vue de "Combattre la pollution plastique".

Cependant, malgré les dispositions prises, la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (CNDHCI) observe que les sachets plastiques continuent d'être utilisés, constituant une source de pollution dans les rues et autres lieux publics, en milieu urbain et rural, dans les infrastructures des réseaux d'assainissement et de drainage, dans les cours et plans d'eau et leurs abords.

La CNDHCI encourage le gouvernement à poursuivre la sensibilisation des populations et des entreprises sur les dangers de l'utilisation du plastique, et à veiller à l'application effective des dispositions du décret n° 2013-327 du 22 mai 2018.

La CNDHCI invite également les populations et les entreprises à se conformer aux dispositions du décret susmentionné et d'avoir un comportement citoyen pour le bien-être de tous.

La CNDHCI, est disposée à accompagner tous les efforts visant à garantir le droit à un environnement sain conformément aux Objectifs du Développement Durable.

*Fait à Abidjan, le 04 Juin 2018*

*La Présidente*

**Namizata SANGARE**